

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2014

DATE DE LA CONVOCATION : 13 JUIN 2014

Le vingt juin deux mille quatorze à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel LE PENNEC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marcel LE PENNEC ; Maire, Pascale NEDELLEC, Jacques LE DOZE, Nadia ROUYER, Serge BOURGOIS, Anita OLLIVIER, Stanley SEILLIER, Marcelle LE GAL, Alain JOLIFF ; Adjoints, Renée SEGALOU, Christophe RIVALLAIN, Erwan GOURLAOUEN, Joseph MAQUET, François LE GALL, Daniel HAMON, Brigitte OFFRET, Elisabeth HILLION, Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET, Pascal BOURC'HIS et Alain BROCHARD.

POUVOIR : Véronique MELIN à Nadia ROUYER
Nicolas GOUY à Jacques LE DOZE
Christine LANDREIN à Serge BOURGOIS
Marcel BRIEN à Renée SEGALOU
Karine OLLIVIER à Anita OLLIVIER
Valérie EVENNOU à Stanley SEILLIER

EXCUSES : Kimberley HAIDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Renée SEGALOU

Compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2014 :

Alain BROCHARD regrette que certains de ses propos n'aient pas été retranscrits.

Nicolas MORVAN souhaite la modification suivante page 23 : « Nicolas MORVAN pour sa part précise que la presse a relayé le projet dès le 26 janvier 2013 ». Cette modification est acceptée.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2014 est adopté (modification acceptée) à l'unanimité.

Compte rendu du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation consentie par délibération du 16 avril 2014

- Signature en date du 29 avril 2014 d'un contrat avec la SAS Le Dain de Moëlan-sur-Mer pour 4 ans pour le ramassage, l'évacuation, le stockage et le traitement des algues des plages de Trénez et de Kerfany pour un montant de 23 800 € HT pour 68 passages/an.

Nicolas MORVAN s'interroge sur un échouage massif d'algues vertes sur les côtes.

Le Maire indique que seul un « liseret vert » est présent sur les plages mais que celui-ci se développe de plus en plus chaque année.

- Signature en date du 2 juin 2014 avec la société GDF Suez énergie services et Cofely services d'un contrat de maintenance des chaudières, des productions d'eau chaude sanitaire, des systèmes d'aérations et de ventilations des bâtiments communaux pour une durée de 2 ans, reconductible une fois pour un montant de 19 721,08 € HT/an.

Nicolas MORVAN souhaite que le cahier des charges de la consultation lui soit communiqué et connaitre le nombre d'entreprises ayant répondu.

Le Maire indique que le cahier des charges est consultable en mairie et que deux sociétés ont répondu à l'appel d'offres.

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS DU 28 SEPTEMBRE 2014

Cette élection fait l'objet d'un procès-verbal en trois exemplaires :

- Le premier affiché
- Le second conservé au secrétariat de la mairie
- Le troisième transmis au Préfet

Annexé au procès-verbal des opérations électorales, un extrait de la feuille de proclamation des résultats.

Feuille de proclamation n° 1 :

Prénom – Nom de l'élu	Liste sur laquelle il ou elle figure	Mandat de l'élu
Marcel LE PENNEC	Marcel Le Pennec	Délégué
Pascale NEDELLEC	Marcel Le Pennec	Délégué
Jacques LE DOZE	Marcel Le Pennec	Délégué
Nadia ROUYER	Marcel Le Pennec	Délégué
Serge BOURGOIS	Marcel Le Pennec	Délégué
Christine LANDREIN	Marcel Le Pennec	Délégué
Stanley SEILLIER	Marcel Le Pennec	Délégué
Marcelle LE GAL	Marcel Le Pennec	Délégué
Alain JOLIFF	Marcel Le Pennec	Délégué
Renée SEGALOU	Marcel Le Pennec	Délégué
Christophe RIVALLAIN	Marcel Le Pennec	Délégué
Valérie EVENNOU	Marcel Le Pennec	Délégué
Erwan GOURLAOUEN	Marcel Le Pennec	Délégué
Marie-Louise GRISEL	Finistère Ensemble	Délégué

Gwénaél HERROUET	Finistère Ensemble	Délégué
Véronique MELIN	Marcel Le Pennec	Suppléant
Joseph MAQUET	Marcel Le Pennec	Suppléant
Brigitte OFFRET	Marcel Le Pennec	Suppléant
François LE GALL	Marcel Le Pennec	Suppléant
Kimberley HAIDON	Marcel Le Pennec	Suppléant

Nicolas MORVAN indique que son nom n'apparaît pas dans la liste « Finistère ensemble » car il vote déjà au titre de Conseiller Régional.

N°041-2014 : DESIGNATION DE 2 ELUS POUR SIEGER DANS LES 8 COMMISSIONS DE LA COCOPAQ

Le Maire indique que lors du conseil du 26 juin 2014, le Président de la Cocopaq proposera le principe de la création de 8 commissions communautaires ainsi que la désignation des 2 élus communaux tout en priorisant la désignation des conseillers communautaires.

Il est proposé au conseil municipal de désigner 2 élus pour les commissions suivantes de la COCOPAQ :

- 1- Finances/mutualisations
- 2- Aménagement du territoire/déplacement/habitat
- 3- Eau/environnement/énergies/gestion durable des déchets
- 4- Solidarité/santé
- 5- Enfance/jeunesse
- 6- Développement économique/numérique
- 7- Culture/culture bretonne
- 8- Sports/tourisme

Le vote se déroulera à bulletin secret sauf accord unanime contraire (article L.2121-21 du CGCT).

Alain BROCHARD souligne l'importance des commissions de la Cocopaq pour les élus, car les élus qui y siègent ont les informations sur les dossiers en cours.

Nicolas MORVAN souhaite savoir si les 16 élus proposés seront choisis dans la majorité municipale ou si l'ouverture aux oppositions sera réalisée telle que souhaitée lors du conseil communautaire du 22 mai 2014, et appliquée visiblement par les 15 autres conseils municipaux de la Cocopaq.

Nicolas MORVAN indique qu'il souhaite pour sa part siéger à la commission « Finances et mutualisation » de la Cocopaq. Il considère qu'un conseiller communautaire élu démocratiquement au suffrage universel direct doit siéger dans les commissions de son EPCI. Il précise qu'aujourd'hui le législateur a laissé cette question à l'appréciation des conseils communautaires et municipaux et qu'en l'absence d'obligation, c'est ce conseil qui va décider s'il peut siéger ou non aux commissions de la Cocopaq.

Le Maire précise que Sébastien MIOSSEC avait sollicité les conseils municipaux pour une ouverture aux oppositions dans les commissions des conseils communautaires. Il indique cependant, qu'après débat au sein de la majorité municipale, les élus ont considérés qu'ils ont au sein de celle-ci des gens suffisamment, informés, éduqués et au fait des réalités traitées pour siéger dans les commissions de la Cocopaq.

Nicolas MORVAN indique que lors du premier conseil communautaire le Maire avait demandé l'ouverture et qu'aujourd'hui il fait preuve d'une fermeture regrettable. Il déplore les propos du Maire qui laisseraient supposer que les élus de l'opposition seraient mal éduqués, peu au fait des réalités et incapables de représenter la commune dans laquelle ils vivent.

Le Maire indique qu'il n'a pas un double discours, il souhaite souligner que la décision au premier conseil communautaire de ne pas attribuer une vice-présidence à la commune de Moëlan-sur-Mer a été préjudiciable et qu'il regrette que Nicolas MORVAN n'ait pas quitté la séance comme les autres conseillers communautaires de Moëlan-sur-Mer.

Nicolas MORVAN regrette « la voie de politisation rapide » du Maire.

Le Maire propose de passer aux désignations à main levée, si accord unanime de l'assemblée.

Nicolas MORVAN s'abstient, le vote a donc lieu à bulletin secret.

Arrivée de Christine LANDREIN à 19 h.

COMMISSIONS	MEMBRES	VOTANTS	EXPRIMES	DELEGUES	VOIX	RESULTATS
FINANCES ET MUTUALISATIONS	2 titulaires	28	23	Serge BOURGOIS	23	élu
		28	23	Jacques LE DOZE	23	élu
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/DEPLACEMENT/ HABITAT	2 titulaires	28	23	Marcel LE PENNEC	23	élu
		28	23	Erwan GOURLAOUEN	23	élu
EAU/ENVIRONNEMENT/ ENERGIES/GESTION DURABLE DES DECHETS	2 titulaires	28	23	Marcel LE PENNEC	23	élu
		28	23	Christophe RIVALLAIN	23	élu
SOLIDARITE/SANTE	2 titulaires	28	23	Renée SEGALOU	23	élu
		28	23	Nadia ROUYER	23	élu
ENFANCE JEUNESSE	2 titulaires	28	23	Renée SEGALOU	23	élu
		28	23	Jacques LE DOZE	23	élu
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/NUMERIQUE	2 titulaires	28	23	Alain JOLIFF	23	élu
		28	22	Pascale NEDELLEC	22	élu
CULTURE/LANGUE BRETONNE	2 titulaires	28	22	Pascale NEDELLEC	22	élu
		28	23	Christophe RIVALLAIN	23	élu
SPORT/TOURISME	2 titulaires	28	23	Alain JOLIFF	23	élu
		28	23	Stanley SEILLIER	23	élu

Marie-Louise GRISEL souhaite revenir sur cette fermeture à l'encontre des minorités, qui pour elle relève de la politique alors que le Maire indique ne pas faire de politique. Elle regrette également la non ouverture de postes aux minorités au CCAS. Elle souhaite aussi connaître les noms des associations (désignées par le Maire) et leurs représentants siégeant au CCAS.

Nadia ROUYER indique que la composition des associations du CCAS est prévue par les textes et qu'elle donnera l'ensemble des compositions ultérieurement.

Christophe RIVALLAIN propose d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la réforme territoriale du gouvernement, annoncée le 2 juin 2014 et notamment le découpage de la région Bretagne à 5 départements.

Le maire confirme l'inscription de ce point au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Pascal BOURC'HIS

1. Détail du financement des ronds-points (Kerglien et Quatre chemins)

Marcelle LE GAL indique que le montant des travaux pour le rond-point de Kerglien est de 190 000 € HT et que la commune est en attente de la réponse du Conseil Général pour une participation du tapis d'enrobé.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h.

**Le Secrétaire de séance,
Renée SEGALOU**

**Le Maire,
Marcel LE PENNEC**

Les membres du conseil municipal,